

4.1. Améliorer le système de gestion environnemental

4.1.1 Certification ISO 14001 et autres systèmes

La certification Qualité-Sécurité-Environnement correspond à la mise en place d'un système de management intégré (SMI) basé sur les référentiels ISO 9001 (pour la qualité), ISO 45001 (pour la sécurité) et ISO 14001 (pour l'environnement) et permet aux entreprises d'avoir une politique globale de management des risques.

La certification QSE est un acte volontaire et s'inscrit dans une démarche de progrès global à tous les niveaux de l'entreprise.

Les certifications de SODECI portent sur les référentiels suivants :

- > *ISO 9001 version 2015 pour l'ensemble des entités d'Abidjan ;*
- > *ISO 14001 version 2015 et ISO 45001 version 2018 pour les usines du périmètre d'Abidjan de la Direction de la Production.*

La SODECI entend étendre son système de management intégré au Système de Gestion Environnemental et Social (SGES). Ce système permettra d'étendre la prise en compte des problématiques environnementales à toutes les activités de SODECI.

Ce système sera conduit au niveau du Groupe ERANOVE

4.1.2 Développer le système de management environnemental

Cette démarche repose sur le respect des exigences légales en matière d'environnement, complétées par l'application de normes de comportement internationales. La mise en œuvre de cette démarche s'intègre dans une politique de management de l'environnement.

En se conformant aux standards et aux bonnes pratiques internationales en la matière, la SODECI s'est dotée de son propre système de management environnemental pour mieux connaître, évaluer et réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Cette démarche est étendue à l'analyse des risques environnementaux pouvant affecter ses propres activités : par exemple, la quantité d'eau brute (ressource naturelle) disponible peut être affectée par les changements climatiques et sa qualité peut l'être par de nombreuses sources de pollution.

Cette volonté figure dans la politique et stratégie 2020-2022 de SODECI. Elle est soutenue par les plus hauts responsables de l'entreprise et fait l'objet d'audits périodiques de certification.